



<http://www.lecodef.org>

# POUR NOTRE SANTÉ, IL FAUT REVOIR LE NUMERUS CLAUSUS ET LA LIBERTÉ D'INSTALLATION

## **Communiqué de presse**

Mme TOURAINE vient de procéder à une hausse Numerus Clausus de près de 6% soit environ 478 places supplémentaires pour 2017. C'est une bonne chose, elle va dans le sens de l'ouverture des postes et donc de l'accroissement du recrutement des étudiants en médecine. Mais c'est une mesurette insuffisante. Elle ne fait que partiellement rattraper la baisse terrible du numérus clausus.

Créé en 1971 pour satisfaire des professionnels inquiets par la concurrence et pour diminuer l'offre afin de faire baisser la demande, le Numerus Clausus tournait alors autour de 8600 places. Si on retient le chiffre de 2016 de 7633 places, cela ferait donc un Numerus Clausus de 8111 pour 2017 soit encore en dessous de celui de 1971.

C'est pire si on retient le chiffre de 6% car le total avoisine alors les 8000. Or la population a augmenté de près de 15 millions et nos demandes de santé, du fait du vieillissement mais pas seulement, ont également augmenté et se sont diversifiées. Le pourcentage du nombre de jeunes en formation par rapport à la population totale s'est donc effondré et n'est aucunement compensé par cette création.

Il n'y a plus en France d'accès égalitaire à une santé de qualité. La proximité sanitaire a été ravagée depuis une trentaine d'années par tous les gouvernements qui se sont succédés. Les fractures territoriales (qui concernent aussi les autres services publics) renforcent les fractures sociales.

Notre République n'est plus unitaire et solidaire au niveau des droits. Pour compenser on emploie des médecins étrangers (en déshabillant ainsi leurs pays qui ont besoin d'eux), on pousse les médecins à cumuler retraite et poursuite de leur activité (environ 15% des médecins actuels), et on livre nos administrations sanitaires aux demandes exorbitantes de professionnels mercenaires sans scrupules.

Pire rien n'a été fait pour vraiment contrer les inégalités de densité médicale sur les territoires. Toutes les régions sont touchées. Les écarts sont énormes entre les centres des villes (universitaires et/ou bien localisées...) et les banlieues, zones semi-urbaines ou rurales.

En conservant la liberté d'installation, on a choisi sciemment de privilégier les intérêts personnels et corporatistes par rapport au bien-être général. Toutes les initiatives, uniquement incitatives, n'ont rien donné, au contraire, et on est dans une course folle aux gaspillages de deniers publics pour essayer d'attirer dans les secteurs peu pourvus de jeunes professionnels qu'il faut appâter par des primes ou autres aménagements. Comment ose-t-on se féliciter de la dernière prime promise (pouvant aller jusqu'à 50 000 €) alors que cette manière de traiter notre accès à la santé devrait être planifiée et pensée globalement.

Rappelons que la Coordination Nationale s'est positionnée pour limiter la liberté d'installation, en nommant pour une période de 3 à 5 ans les professionnels là où sont les besoins des personnes et des territoires. Libres à eux ensuite de choisir la région qui leur conviendrait mieux.

Il est important de signaler que les autres professions de santé sont règlementées en matière d'installation (infirmier(e)s, pharmacien(ne)s...

Tous les élus et responsables savent que c'est la seule voie possible, et qu'en reculer l'échéance, c'est creuser encore plus les déséquilibres sanitaires de notre pays, augmenter le nombre de personnes qui n'accèdent plus aux soins, et multiplier les coûts, les pertes de temps et les risques en généralisant les déplacements. Les régions sans généralistes ni spécialistes et les services fermés parce qu'on manque de personnel qualifié contribuent à réduire la qualité de la santé en France. Il est plus que temps de réagir de manière responsable, solidaire et écologique.

Le Codef soutient le positionnement de la Coordination Nationale des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité, il faut soit supprimer ce Numerus Clausus, soit l'ouvrir de manière maximale.

**Décembre 2016**